

**LEADER** est un programme européen en faveur du développement territorial, soutenant des projets innovants en zone rurale.

Il est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

**LEADER Loire** bénéficie d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros pour la période 2023-2027.

Cette démarche est mise en œuvre par un groupe d'action locale (GAL) – regroupant des acteurs publics et privés – qui se réunit **trois fois par an** pour sélectionner les projets.



*4 millions d'euros de subventions européennes pour notre territoire, cela représente plus de 14 millions d'investissements publics et privés. Sachons collectivement saisir cette opportunité.*



*Christophe BAZILE,  
Président du GAL Loire.*



L'équipe LEADER est à votre écoute pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet.

### Pour nous contacter

Tél. 04 26 24 72 36  
leaderloire@loireforez.fr

Retrouvez toutes les infos et les appels à projets sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)



LEADER Loire  
17 boulevard de la Préfecture  
CS 30211  
42605 Montbrison cedex



Maris 2024 | Le Loire Forez agglomération | Impression : 1000 exemplaires | Ne pas jeter sur la voie publique.



# LEADER Loire

2023 - 2027

Favoriser la transition vers  
**la sobriété et l'amélioration  
des conditions de vie**  
dans nos territoires ruraux





© Jade Angelard



© Angéline Weber



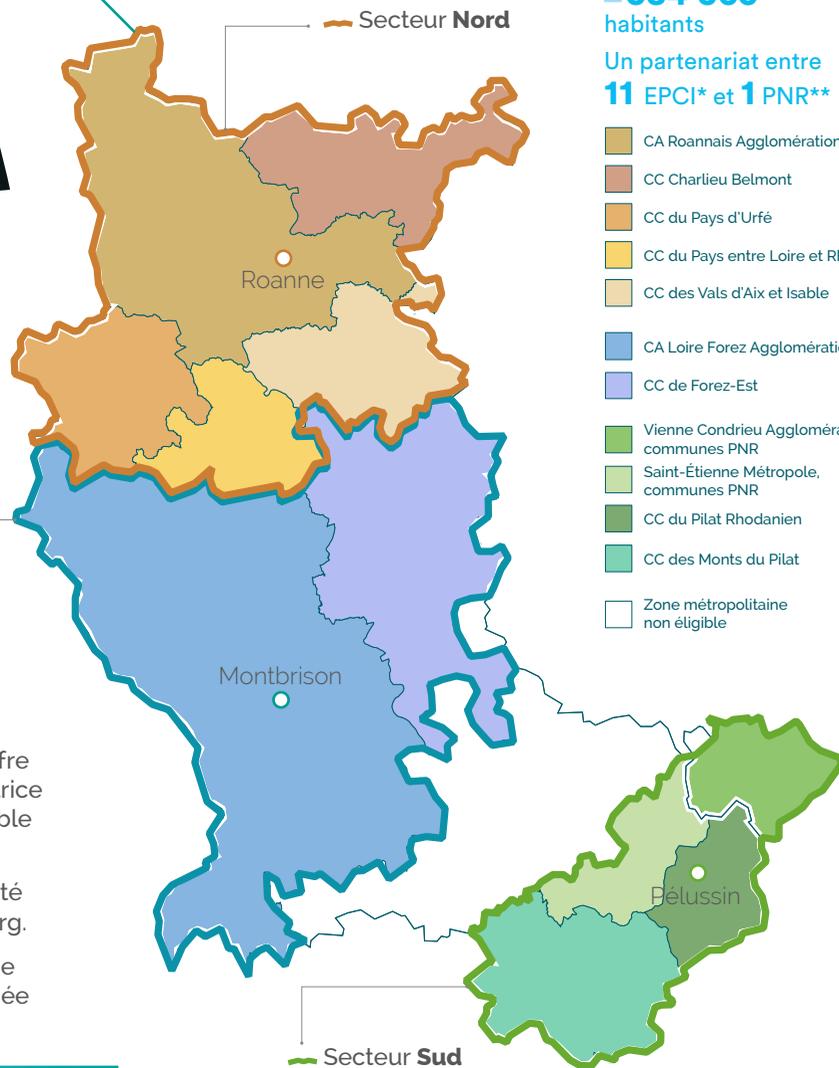
## Le périmètre d'action

📍 **283**  
communes

👤 **384 565**  
habitants

Un partenariat entre  
**11 EPCI\*** et **1 PNR\*\***

- CA Roannais Agglomération
- CC Charlieu Belmont
- CC du Pays d'Urfé
- CC du Pays entre Loire et Rhône
- CC des Vals d'Aix et Isable
- CA Loire Forez Agglomération
- CC de Forez-Est
- Vienne Condrieu Agglomération, communes PNR
- Saint-Étienne Métropole, communes PNR
- CC du Pilat Rhodanien
- CC des Monts du Pilat
- Zone métropolitaine non éligible



## L'équipe LEADER vous accompagne tout au long de votre projet



### 1. Émergence du projet

- Accompagnement à la formalisation du projet par l'équipe LEADER
- Dépôt de la demande initiale dématérialisée



### 2. Constitution du dossier complet de demande de subvention



### 3. Instruction et sélection par le GAL

- Audition du porteur de projet devant un comité thématique
- Sélection et attribution du montant de la subvention par le comité de programmation



### 4. Réalisation du projet

- Paiement sur justificatifs et contrôles
- Respect des obligations de publicité européennes



\*EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale | \*\*PNR : Parc naturel régional

- La subvention LEADER est octroyée sous condition d'un **co-financement public** (État, Région, Département, intercommunalités, communes, etc.) et de la **sélection par le comité de programmation**.
- Le projet ne doit pas avoir commencé **avant l'obtention de l'accusé de réception** de dépôt du dossier (signature de devis ou de bons de commandes, paiement d'acomptes, attribution de marchés publics, etc.).
- La subvention LEADER est versée sur **justificatifs**, après la réalisation de l'investissement et le paiement des autres subventions.



## Une aide européenne adaptée aux besoins du territoire

**Vous êtes une personne publique ou privée et votre projet a pour ambition de favoriser la transition écologique pour :**

- **Contribuer** à la résilience de l'économie locale.

- **Proposer** une offre touristique créatrice de valeurs, durable et accessible.
- **Soutenir** la vitalité d'un centre-bourg.
- **Coopérer** sur une problématique liée à la ruralité.

**LEADER peut le soutenir financièrement**



## LEADER innove

Cette programmation se décline en appels à projets directement consultables sur Internet.

**Rendez-vous sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)**  
Rubrique **Entreprendre** → **Les aides financières**  
→ **Programme LEADER Loire 2023-2027**



© PNR Pilat